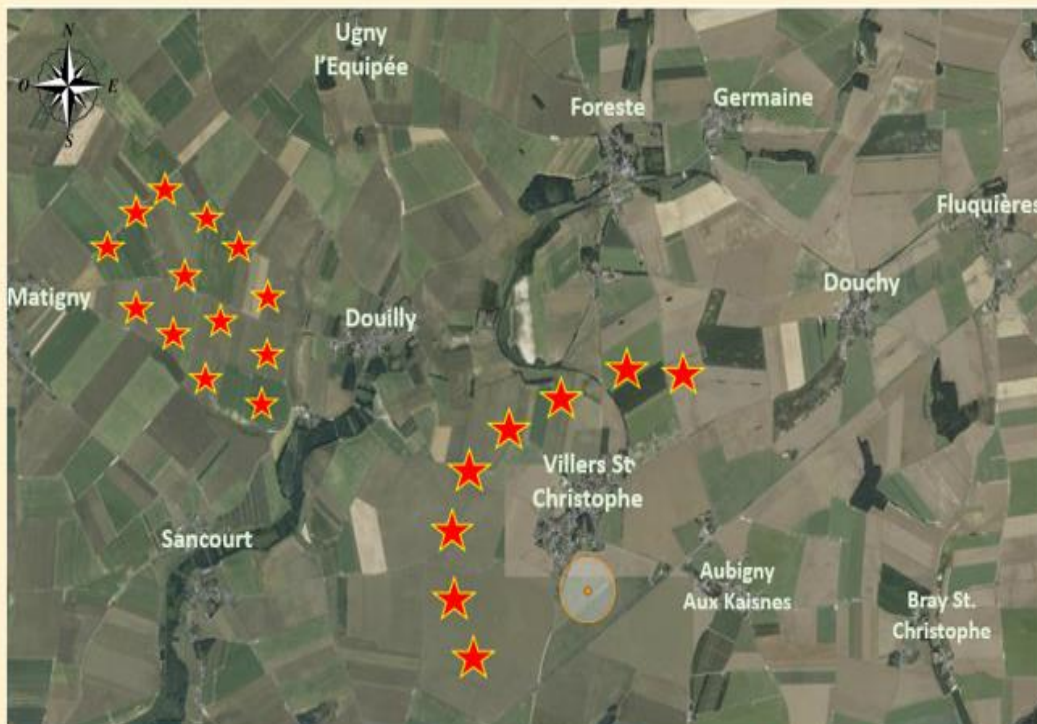


Demain, 21 éoliennes pour Villers/Douilly/Matigny

www.alerteeoliennes.com

Citoyens, informez-vous
et signez la pétition sur :



Enquête publique en mairie
de Villers St-Christophe
Du 30 mars au 30 avril 2015



⇒ Réunion d'information à Villers St Christophe
en salle communale vendredi 27 mars à 18h30



Quels sont les avantages ?

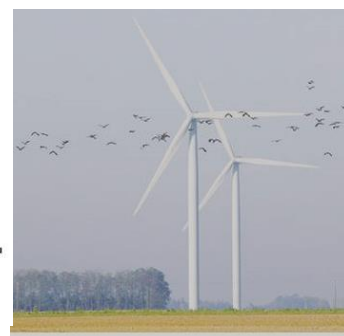
- **Emploi ?** En majorité, les éoliennes sont produites et installées par des étrangers. Seul le gardiennage et la maintenance peuvent être assurés par des agents locaux (Ex: Parc d'Hombleux 1 emploi pour 9 éoliennes)
- **Retombées économiques ?** Elles sont très incertaines à moyen terme, et aucune garantie n'est clairement définie aujourd'hui pour Villers St. Christophe. Posez la question à vos élus!!!
- **C'est une énergie verte ?** Oui mais que fait-on quand il n'y a pas de vent ? EDF démarre des centrales majoritairement au gaz et au charbon... Bien souvent, il n'y a pas de vent lorsqu'il fait très chaud ou très froid, et c'est à ce moment que les éoliennes ne fonctionnent pas malgré une demande en électricité très forte (Chauffage/Clim). Sachez que les éoliennes ne délivrent leur puissance déclarée qu'environ 30% du temps. Est-ce une solution?
- **L'énergie produite est pour les commune environnantes ?** Non, les éoliennes de Villers/Douilly/Matigny seront raccordées au réseau national, probablement à Pertain (Projet de raccord à 16km en passant sous la Somme).

Quelles sont les Nuisances ?

- **Immobilier ?** Pour les habitations les plus proches, si on arrive à vendre ou louer ça sera bien, mais il faudra prévoir une baisse jusqu'à 30% du prix selon la distance du parc éolien.
- **Impact visuel ?** Certes, on peut trouver une éolienne belle mais n'oubliez pas leur nombre et leur hauteur qui leur permettent d'être vues à des kilomètres à la ronde. Aimez-vous l'environnement de Roye?
- **Impact sonore ?** En fonction des vents il peut être très important. Déplacez-vous par curiosité sur l'un des nombreux sites voisins pour le constater.
- **Impact sur la santé ?** L'académie de médecine préconise un éloignement minimum de 1500 mètres afin d'éviter des troubles sur la santé (insomnies, migraines...). Sur le projet de Villers, la maison la plus proche d'une éolienne se situe à 550 mètres...
- **Brouillage des ondes TV ?** Sur de nombreux sites, les éoliennes perturbent fortement les ondes TV au point d'obliger les promoteurs à fournir aux particuliers des antennes satellites (Exemple Voyennes).

Qui paye au final ?

- **Ce sont les multipropriétaires des éoliennes ?** Oui c'est eux qui investissent mais pour garantir leur rentabilité, EDF rachète l'électricité produite plus cher qu'il ne la revend.
- **C'est EDF qui couvre cet écart de prix ?** Non, ce sont l'ensemble des abonnés EDF qui payent au travers de la taxe CSPE (au dos de votre facture). Cette taxe a augmenté de +450% depuis 2002, et représente environ 10% de votre facture
- **Qui démonte les éoliennes en fin de vie ?** Il y a de quoi douter, la loi exige une garantie financière de 50.000€ pour l'investisseur, mais les coûts réels sont de l'ordre de 300.000€ par éolienne. Il serait naïf de croire que ces sociétés « fusibles » ne se mettent pas en faillite, auquel cas, il incomberait au propriétaire ou à défaut la communauté de les prendre à sa charge.



Infos & Pétition sur : www.alerteeoliennes.com

Je suis citoyen, je viens à la réunion vendredi prochain à 18h30 en salle communale de Villers St Christophe pour m'informer, et bien comprendre les impacts des futures éoliennes

Pour que jamais je puisse dire « Je ne savais pas »